

Ecole élémentaire

Gervais BARRET

☎ 02 62 43 36 93

✉ ce.9740843y@ac-reunion.fr

NOTE DE RENTRÉE

Année scolaire

2021/2022

Directrice : Mme LAMBERT

Disponibilité : lundi, mardi et vendredi.

En classe (CE2/CM1) : **le jeudi**

L'ÉCOLE



Horaires d'entrée et de sortie à l'école élémentaire Gervais BARRET :

		CP et CE1	CE2	CM1 et le CE2/CM1	CM2
Matin	Accueil	7h50	8h	8h05	8h10
	Sortie	11h20	11h25	11h30	11h30
Après-midi	Accueil	12h50	13h	13h05	13h10
	Sortie	15h20	15h25	15h30	15h30

Horaires de récréation

CP et CE1	De 9h20 à 9h40
CE2 et CM1 et CM2 et le CE2/CM1	De 9h45 à 10h05

En application du protocole sanitaire en vigueur pour cette rentrée 2021/2022, la limitation du brassage par niveau est obligatoire ainsi que le port du masque pour tous les élèves du CP au CM2 dans la classe et dans la cour de l'école. Le lavage des mains est régulier.



Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.

En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir par téléphone ou par mail ou au retour de votre enfant à l'école, par écrit dans son cahier de liaison.

ADMINISTRATIF



- Début de la garderie : le lundi 23 août 2021.

Relation parents/enseignants :

- Réunion de rentrée :

Etant donné la circulation active du virus Covid-19, la **réunion de rentrée** en présentiel **avec les parents n'aura pas lieu**. Chaque enseignant rédigera un **mot de rentrée** remplaçant la réunion avec les parents sur **le fonctionnement de la classe**.

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, **votre signature est la preuve que le message a bien été reçu**.

Vous êtes invités à y noter : -Les demandes de rendez-vous avec l'enseignant.

- Les justifications d'absence. - Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...)





Le « Pack de rentrée » :

Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à **ramener le plus rapidement possible à l'école**.







Assurance scolaire : Elle est **obligatoire**. Les familles sont libres du choix de leur assureur.


Pendant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** : couvre les dommages subis par votre enfant.

	<p>Coopérative scolaire : Celle-ci sert à financer les différentes sorties pédagogiques, le cinéma et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. La participation est de 15 euros par enfant.</p>
	<p>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école : Les élections auront lieu la 1^{ère} semaine du mois d'octobre. Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la Directrice par téléphone ou par mail le plus rapidement possible et avant la fin septembre.</p>

INFORMATIONS DIVERSES

	<p>Activités sportives : Piscine pour les classes de CP de CM1 de CM2 et pour la classe de CE2/CM1. Cette activité se fera s'il y a des parents accompagnateurs qui auront ou passeront un agrément natation. Veuillez-vous signaler aux enseignants concernés. Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. <i>Selon les jours fixés par l'enseignant, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.</i></p>
	<p>Matériel : Une liste de fourniture vous a été remise. Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant a tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousseaux en colle, stylos bleus...)</p>
	<p>Parasites : Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment les cheveux de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie... Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>
	<p>Médicaments : Les enseignants et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. Si votre enfant est atteint d'un trouble de la santé, un PAI devra être mis en place dès le début de l'année scolaire. Veuillez-vous adresser à la directrice pour sa mise en place.</p>
	<p>Collation : Le goûter, pris lors de la récréation du matin, doit être léger et équilibré. Il est conseillé de consommer un fruit ou des céréales. Pour des raisons de sécurité, les sucettes et les boissons avec paille sont interdites.</p>
	<p>Objets personnels : Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.</p>

 <p>Vacances scolaires</p>	<p>Vacances</p>	<p>Début des vacances</p>	<p>Date de reprise</p>
	<p>Rentrée scolaire des élèves.</p>	<p>Lundi 16 août 2021.</p>	
	<p>Vacances de la Toussaint.</p>	<p>Samedi 9 octobre 2021</p>	<p>Lundi 25 octobre 2021</p>
	<p>Vacances d'été austral</p>	<p>Samedi 18 décembre 2021</p>	<p>Lundi 24 janvier 2022</p>
	<p>Vacances de mars</p>	<p>Samedi 12 mars 2022</p>	<p>Lundi 28 mars 2022</p>
	<p>Vacances de mai</p>	<p>Samedi 14 mai 2022</p>	<p>Lundi 30 mai 2022</p>
	<p>Sortie des élèves.</p>	<p>Samedi 9 juillet 2022.</p>	
<p>Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de la direction et/ou de l'équipe enseignante. Nous souhaitons une bonne rentrée et une bonne année scolaire à tous nos élèves. L'équipe enseignante</p>			
